

Le Csa annonce la numérotation des nouvelles chaînes de la Tnt

En mars dernier, le Csa a retenu six projets de chaînes de la Tnt en haute définition ? Chérie HD (groupe Njrj), L'Équipe HD (groupe Amaury), HD1 (groupe TF1), Rmc Découverte (groupe NextRadioTV), TVous La Diversité (Société diversité TV France) et 6ter (groupe M6). Le régulateur a donc annoncé, le 27 juin 2012, la réorganisation de la numérotation des chaînes de télévision, et la délivrance des autorisations dans la foulée. Un principe de numérotation par bloc homogène a été fixé, suivant les caractéristiques de ces chaînes. Les numéros des six nouvelles chaînes en HD suivront donc ceux des télévisions nationales en clair existantes qui sont actuellement numérotées de 1 à 19. Un tirage au sort déterminera prochainement le numéro attribué à chacune d'elles. Quant aux chaînes locales (actuellement situées dans la vingtaine) et aux chaînes payantes (actuellement situées dans la trentaine), leurs numéros actuels seront déplacés à la dizaine supérieure, afin « de ne pas bouleverser l'organisation actuelle, les téléspectateurs pouvant retrouver aisément ces chaînes en ajoutant 10 au numéro de la chaîne qu'ils ont l'habitude de regarder ». Cette décision prendra effet à compter du 12 décembre 2012, date à laquelle les nouvelles chaînes commenceront leur diffusion. Mais sans attendre, le Syndicat Les Locales TV, Tlsp et l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca) ont déposé un recours en référé auprès du Conseil d'État contre la décision du Csa qu'ils déplorent. Ils estiment en effet que « Le Csa met gravement en danger l'audience, la visibilité et donc l'existence même des rares chaînes locales et régionales de la Tnt ».